



**Décision 2025/31 portant approbation de la modification n°4 au marché 21EAPI01  
relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration intercommunale  
de Cavaillon – Les Taillades**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 accordant au Président délégation pour toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution (notamment les modifications de marché) et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2021/76 en date du 27 mai 2021 autorisant le Président à signer le marché n°21EAPI01 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration intercommunale de Cavaillon – Les Taillades ;*
- *Vu le marché n°21EAPI01 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration intercommunale de Cavaillon – Les Taillades notifié le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au groupement d'entreprises constitué par IRH Ingénieurs conseils, Cabinet Tramoy & la SCP Chamard Fraudet pour un montant de 249 552.64 € HT.*
- *Vu la décision n°2022/38 en date du 12 mai 2022 portant approbation de la modification n°1 du marché ;*
- *Vu la décision n°2024/41 en date du 10 juillet 2024 portant approbation de la modification n°2 du marché ;*
- *Vu la décision n°2024/76 en date du 9 décembre 2024 portant approbation de la modification n°2 du marché ;*

La présente modification a pour objet de modifier le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre à la suite de la phase AVP.

La modification est comme suit :

Tranche	Montant Acte d'engagement	Montant définitif APD	Taux de rémunération	Montant définitif
TO 1- phase 2	1 361 020.00 €	2 251 200.00 €	2.3846	53 682.12 €
TO 2- phase 3	620 885.00 €	522 690.10 €	2.4646	12 882.22 €

Le montant définitif de maîtrise d'œuvre pour les phases ci-dessus mentionnées est de 66 564.34 € HT.

*Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

	République française <span style="float: right;">2025/...</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Le montant total du marché est fixé à 286 016.40 € HT.

Décide,

**Article 1** : La modification n°4 ci-annexée au marché 21EAPI01 est conclue avec l’entreprise IRH Ingénieur Conseil, mandataire du groupement constitué avec les sociétés Tramoy & la SCP Chamard Fraudet, dans les conditions décrites au présent rapport ;

**Article 2** : Toutes les dispositions du contrat auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu’à la fin du marché ;

**Article 3** : Madame la directrice générale des services de la communauté d’agglomération et Monsieur le responsable du service de gestion comptable d’Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision ;

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 04/03/2025

Le Président,

Gérard DAUDET



*Il est précisé que la présente décision peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la communauté d’agglomération ou d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.*

21EAPI01 – MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE  
CAVAILLON QUARTIERS EST – LES TAILLADES ET CREATION DES RESEAUX DE COLLECTE

MODIFICATION DU MARCHE N°4

<p><u>Entité adjudicatrice</u></p> <p>LMV Agglomération 315, avenue Saint Baldou 84300 CAVAILLON Siret : 200 040 442 00010</p>	<p><u>Identification du titulaire du marché public</u></p> <p><u>Mandataire :</u> IRH Ingénieur Conseil 400 avenue du Passe Temps - Parc Napollon 13676 AUBAGNE SIRET : 490 646 395 002 54</p> <p><u>Co-traitants :</u></p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Cabinet TRAMOY</b> Parc d'activité le Revol 277 chemin des Vieilles Vignes 84240 LA TOUR D'AIGUES SIRET : 395 014 319 000 85</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>SCP AGENCE CHAMARD FRAUDET</b> 62 avenue Louis Pasteur 34470 PEROLS SIRET : 341 936 763 000 34</p> </td> </tr> </table>	<p><b>Cabinet TRAMOY</b> Parc d'activité le Revol 277 chemin des Vieilles Vignes 84240 LA TOUR D'AIGUES SIRET : 395 014 319 000 85</p>	<p><b>SCP AGENCE CHAMARD FRAUDET</b> 62 avenue Louis Pasteur 34470 PEROLS SIRET : 341 936 763 000 34</p>
<p><b>Cabinet TRAMOY</b> Parc d'activité le Revol 277 chemin des Vieilles Vignes 84240 LA TOUR D'AIGUES SIRET : 395 014 319 000 85</p>	<p><b>SCP AGENCE CHAMARD FRAUDET</b> 62 avenue Louis Pasteur 34470 PEROLS SIRET : 341 936 763 000 34</p>		

I. Indications sur le marché public

Date de notification : 01/07/2021  
 Date de début : 01/07/2021  
 Durée de l'étude : cf. article 5 de l'acte d'engagement  
 Montant du marché : 249 552,64 € HT  
 Montant suite à la modification n°3 : 267 209.27 € HT

II. Description de la modification du marché

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020 modifiée le 27 mai 2021, accordant au Président délégation pour toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution (notamment les modifications de marché) et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Vu les modifications n° 1, n°2 et n°3 du marché

Objet de la modification du marché :

La présente modification a pour objet de modifier le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre à la suite de la phase AVP.

⇒ Impact financier

Incidence financière de la modification du marché :

- NON  
 OUI, soit une augmentation de + 14,61 % du montant initial du marché

Tranche	Montant Acte d'engagement	Montant définitif APD	Taux de rémunération	Montant définitif
TO 1- phase 2	1 361 020.00 €	2 251 200.00 €	2.3846	53 682.12 €
TO 2- phase 3	620 885.00 €	522 690.10 €	2.4646	12 882.22 €

Il est précisé que la TO 3- phase 4 ne sera pas réalisée, compte tenu du coût élevé des travaux eu égard le nombre de raccordements possibles.

Le montant définitif de maîtrise d'œuvre pour les TO 1 et TO 2 ci-dessus mentionnées est de 66 564.34 € HT (soit + 18 807,13 € par rapport à la modification de marché n°3).

Le montant total du marché est fixé à 286 016.40 € HT, selon la décomposition suivante :

Éléments de mission	Pour rappel Total global HT Mdm n°3	Total global HT Mdm n°4	Répartition par co-traitant		
			Part de IRH	Part de TRAMOY	Part de CHAMARD
TRANCHE FERME	180 276,23 €	180 276,23 €	146 216,23 €	23 060,00 €	11 000,00 €
TRANCHE OPT. N°1	32 454,88 €	53 682,12 €	1 612,50 €	52 069,61 €	- €
TRANCHE OPT. N°2	15 302,33 €	12 882,22 €	683,86 €	12 198,36 €	- €
TRANCHE OPT. N°3	39 175,83 €	39 175,83 €	975,83 €	38 200,00 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>267 209,27 €</b>	<b>286 016,40 €</b>	<b>149 488,42 €</b>	<b>125 527,97 €</b>	<b>11 000,00 €</b>

Toutes les dispositions du contrat et des modifications de marché successives auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu'à la fin du marché.

### III - Acceptation de la proposition de la modification du marché

Le .....

Le .....

Pour le groupement,  
Le Mandataire

Le Président de Luberon Monts de Vaucluse,

IRH Ingénieur Conseil

Gérard DAUDET

### IV - Notification de la modification du marché

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification de marché »

A ....., le .....

Signature du titulaire,